

Marseille, le 14 janvier 2019

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°38
qui s'est tenue le vendredi 11 janvier 2019 à 10h00
en salle CH301 du site St Charles
de la Faculté des Sciences.**

Réunion présidée par Jean-Marc TALBOT, Directeur du Département

Etaient présents : Mouloud ADEL – PR, Isabel DEMONGODIN – PR, Jean-Luc MARI – PR, Jean-Marc TALBOT – PR, Basile COUËTOUX – MCF, François-Xavier DUPÉ – MCF, Djamal HABET – MCF, Arnaud LABOUREL – MCF, Jean-Luc MASSAT – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Henriette ATHLANI – IATSS.

Étaient excusés : Roland AGOPIAN – PAST, Frédéric BÉCHET – PR (procuration N. Novelli), Rémi MORIN – PR (procuration D. Habet), Rachid OUTBIB – PR, Julien LEFÈVRE – MCF.

Etaient absents :

Invités permanents : Laurence MOURET, Doyenne de l'UFR Sciences, excusée.

Invités :

Secrétaire de séance : Gisèle FIOL

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du PV n°37 ;
- 2/ Informations du directeur ;
- 3/ Parcoursup année 2019/20 ;
- 4/ Droits d'inscription des étudiants extra-communautaires ;
- 5/ Rémunération et harmonisation du volume horaire des stages, projets, TER ;
- 6/ Modifications de l'offre de formation ;
- 7/ Le développement durable à l'UFR sciences (J. Lefèvre) ;
- 8/ Questions diverses.

1/ Validation du PV n°37

Le PV n°37 du conseil du 12 octobre 2018 est validé à l'unanimité après corrections.

2/ Informations du directeur

Jean-Marc Talbot informe le conseil, qu'en l'absence de Julien Lefèvre, le point 7 de l'ODJ ne sera pas abordé.

- Evaluation des Ues :

Les évaluations par les étudiants des Ues des formations sont en cours pour le semestre impair. S'en suivront ensuite celles pour le semestre pair.

- Offre de formation - Mis à jour des fiches ROF :

Jean-Luc Massat demande qu'on pose à l'ODJ d'un prochain conseil la mise à jour des sites Web.

- Campagne emploi 2019 EC du DII :

La composition des comités de sélections est à remonter à l'UFR pour le 17 janvier 2019.

Les postes ouverts au concours pour le DII sont :

- 1 Poste MCF 27 SESSTIM
- 1 poste MCF 27 LIS (équipe TALEP)
- 1 poste PR 27 LIS

- Campagne emploi 2019 PAST du DII :

2 des 3 postes PAST du département arrivent à échéance en 2019.

- Jacques VINCENSINI : fin de contrat 1^{er} avril 2019
- Nicolas HOAREAU : fin de contrat 1^{er} décembre 2019

- Services 2018-2019 des EC du DII :

La majorité des services des EC du DII ont été saisis.

Il reste quelques problèmes avec les Ues des PPPE.

Arnaud Labourel annonce qu'il souhaiterait que des statistiques soient effectués sur les services des EC et des vacataires du DII.

Djamal Habet demande s'il est possible d'avoir une idée du prévisionnel de la rentrée et le réalisé.

Jean-Marc Talbot répond que pour l'informatique, le prévisionnel, c'est-à-dire la modélisation Pacome ne peut pas correspondre au réalisé car le département ne dédouble pas les TP hors portail. Si on regarde la modélisation dans GDEP, hormis la création d'un TP supplémentaire à Aix-Montperrin en L2 Informatique, l'offre coûte globalement un peu moins cher que prévu.

Arnaud Labourel dit que si Pacôme a été validé, alors nous pouvons mettre en place ce qui a été validé.

Basile Couetoux confirme que la faisabilité de l'offre de formation selon l'UFR et AMU passe par Pacome.

Jean-Luc Mari demande quel est le seuil de dédoublement des groupes TD, TP ?

Jean-Marc Talbot répond que pour le département le seuil de dédoublement est de 40 pour les TD et de 30 pour les TP.

Jean-Luc Mari demande que le master CCI soit soumis aux mêmes seuils que pour le master informatique, c'est à dire à 30 étudiants pour un groupe de TD.

Jean-Luc Massat le rassure et répond que le seuil pour le master CCI est actuellement de 30 pour les TD et de 20 pour les TP.

Jean-Luc Mari répond que ce seuil ne semble pas apparaître sur tous les documents relatifs au CCI (parfois c'est 40 pour les TD et 20 pour les TP), et par conséquent, il souhaiterait qu'un seuil de 30 pour les TD et les TP soit officiellement validé.

Jean-Marc Talbot lui répond que cette requête est acceptée.

- Déclaration des vacataires extérieurs du DII :

Un rappel est fait aux membres du conseil sur le fonctionnement des déclarations des vacataires extérieurs du DII. Il est demandé aux responsables d'enseignements d'être au plus juste dans la déclaration des intervenants extérieurs. Il est également rappelé que tout intervenant extérieur doit avoir un contrat AMU avant toutes interventions. Un mémo sur la procédure de recrutement sera prochainement transmis aux responsables d'enseignement.

- Mobilité étudiante :

L'AMU a mis en place un fond d'un million d'euros. L'UFR-Sciences a remonté des projets pour 200 000.00€. Le master CCI du DII a pu en bénéficier : 8 étudiants sont concernés et vont partir à Montréal.

- Projets FIP :

Un projet pour la salle Génie Electrique de St Jérôme devrait être déposé par Pascal Mestre et Michel Bensoam.

Isabel Demongodin rappelle que la concurrence est de plus en plus serrée et souligne que les projets doivent rentrer dans l'innovation pédagogique.

3/ Parcoursup année 2019/20

Benjamin Monmege demande quel algorithme est utilisé pour le classement des candidats et n'est pas satisfait par les documents transmis par le département aux membres du Conseil. Il demande que soit rendu public cet algorithme.

Isabel Demongodin demande si la formule est la même pour chaque portail ?

Arnaud Labourel répond qu'il y a une formule pour chaque filière, mais qu'elle est différente selon les portails.

4/ Droits d'inscription des étudiants extra-communautaires

Arnaud Labourel demande ce qu'il doit répondre aux étudiants étrangers posant la question pour la rentrée prochaine.

Jean-Marc Talbot répond qu'actuellement aucun texte légal n'a été transmis par le Ministère et que l'on ne peut aller au-delà du message d'AMU sur la question.

Les membres du conseil déplorent cette mise en place ; les droits d'inscriptions sont beaucoup trop élevés pour les étudiants extra-communautaires.

5/ Rémunération et harmonisation du volume horaire des stages, projets, TER

Ce point sera abordé lors du projet conseil du DII.

6/ Modifications de l'offre de formation

Des demandes de modifications ont été faites pour :

- la licence Informatique
- la licence professionnelle Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie
Parcours type : Maintenance des équipements de production
- le master informatique

Diplôme	UE	type de modification	Ancien	Nouveau	Explication	Bilan hec/d	
Licence Pro MEP	DAO - SMS702CJ	modification répartition horaire	3x30h TP	2x16h TD - 3x6hTP	preparation du travail en TD	-16	vacataire ext.
	Maths pour fiabilité - SMS704CJ	augmentation heure TP	10h CM - 2x10h TD	10h CM - 2x10h TD - 3x6h TP	utilisation de logiciel indus	18	
	Traitement et gestion des déchets - SMS702BJ	diminution heures de cours	12h CM	9h CM		-4,5	
Master informatique							
Master 1	Cryptographie	modification répartition horaire	1x9h CM - 2x9h TD - 2x9h TP	1x10h CM - 2x8h TD - 2x9h TP	ajustement pédagogique	-0,5	
Master 1	Algo performance garantie	ajout liste option SINB01L	30 h TD		parcours mineur IMD		
M2 IMD	PPPE : communication scientifique en anglais	modification horaire	30 h TD	1 h AE / étudiant	harmonisation	-20	
M2 F5I	Veille sécurité	modification horaire	25h PA	6h CM + 3h /binome (max 10 étudiants)	correction modélisation	0	
M2 IAAA - S3	UE communication - SINC007J	retrait de l'UE du parcours	3 crédits	0 crédits	modification aspect com	-20	
M2 IAAA - S3	bloc option SINC002J	passage de 3 à 4 éléments à choisir	9 crédits	12 crédits		0	
M2 IAAA - S4	TER - SINDU01J	suppression	6 crédits	0 crédits		-60-75	
M2 IAAA - S4	Stage	passage de 24 à 27 crédits	24 crédits	27 crédits		0	
M2 IAAA - S4	UE "communication scientifique"	création	3 crédits / 20h TD	1 h AE / étudiant		0	
M1 - M2	certaines UES de moins de 6 crédits	passage à 10h par crédit					hauteur équilibre
Licence Informatique / info							
L2	Structures Discrètes	modification répartition horaire	18h CM/18h TD/24h TP	18h CM/ 24h TD/18h TP			
L2	Programmation 2	modification répartition horaire	18h CM/18h TD/24h TP	15h CM/44h TP	adaptation pédagogique	0	
L3	Programmation & conception	modification répartition horaire	18h CM/18h TD/24h TP	15h CM/44h TP	adaptation pédagogique	0	

Un long débat a eu lieu autour des TP et des TD sur machines. Il n'a pas abouti à un consensus. Arnaud Labourel s'est proposé d'organiser une réunion.

Jean-Marc Talbot soumet au vote la proposition des modifications de l'offre de formation (tableau) et dit qu'il fera part à l'UFR que le conseil du DII souhaite du temps supplémentaire pour retravailler sur les propositions soumises.

- Pour la Licence Informatique : proposition à revoir – pas de vote
- Pour la LP MEP : proposition à revoir – pas de vote
- Pour le Master Informatique : **les modifications sont validées à l'unanimité par le conseil**

7/ Le développement durable à l'UFR sciences (J. Lefèvre)

Le point est reporté à un prochain conseil.

8/ Questions diverses

Benjamin Monmege souligne qu'il n'y a toujours pas d'élus Usagers au conseil du DII.

Jean-Marc Talbot répond que lors des précédentes élections étudiantes, le DII n'a pas eu de candidat.

Jean-Marc Talbot va demander à l'UFR de réorganiser des élections étudiantes.

Henriette Athlani demande qu'il y ait une discussion pour les secrétaires pédagogiques des masters de St Jérôme.

La séance est levée à 13h20